

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT  
Genève

**COOPÉRATION SUD-SUD DANS LE  
DOMAINE DES ACCORDS  
INTERNATIONAUX D'INVESTISSEMENT**

**Études de la CNUCED sur les politiques d'investissement  
international au service du développement**

**QUESTIONS POUR L'ACTION FUTURE**



**NATIONS UNIES  
New York et Genève, 2005**

## QUESTIONS POUR L'ACTION FUTURE

La coopération Sud-Sud en matière de politique de l'investissement est une dimension d'une coopération plus large tendant à la réalisation des objectifs du développement. Dans ce contexte, les mesures visant à attirer l'investissement représentent un volet important de la stratégie générale de développement d'un pays, en combinaison avec d'autres mesures économiques, sociales, environnementales ou autres, dans la quête d'un avenir meilleur, équilibré et durable.

Bien qu'il soit difficile d'établir clairement une relation de cause à effet entre les accords internationaux sur l'investissement et les flux d'IED, les uns et les autres ont connu une expansion parallèle. Si la multiplication des accords d'investissement est générale, on observe une progression remarquable de la coopération en matière d'investissement entre pays du Sud, la conclusion d'accords Sud-Sud évoluant en parallèle avec l'accroissement des flux d'IED entre pays en développement. Ces évolutions conjointes devraient se poursuivre, signalant la possibilité d'une intensification de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'investissement.

Ces constatations soulignent l'importance d'une étude attentive des politiques de coopération Sud-Sud en matière d'investissement et de la manière dont cette coopération pourrait être utilisée pour renforcer encore l'ensemble des actions à mener, du point de vue des pays en développement en tant que destinataires de l'IED et aussi en tant qu'investisseurs à l'étranger, pour maximiser les avantages que peuvent apporter ces investissements dans la perspective du développement économique et social.

Cette étude pourrait comporter une analyse approfondie des caractéristiques propres aux accords Sud-Sud. Il s'agirait notamment d'examiner leurs objectifs, l'étendue et le degré de précision des points traités, y compris la portée des engagements ou des réserves, ainsi que les dispositions expressément liées au développement, puis de déterminer l'éventail des mesures possibles. L'étude pourrait en outre comprendre une évaluation du rôle de la coopération Sud-Sud en matière d'investissement dans le contexte plus large des coopérations

Sud-Sud et Nord-Nord. On pourrait aussi rechercher les points sur lesquels il serait nécessaire et possible de compléter la coopération en matière d'investissement par des initiatives Sud-Sud dans des domaines connexes, notamment celui du commerce.

Enfin, la mise en commun de l'expérience des négociateurs et décideurs des pays en développement en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des accords Sud-Sud faciliterait l'identification des pratiques les plus efficaces. Elle pourrait aussi fournir l'occasion de comparer les enseignements tirés de la négociation des accords Sud-Sud comme de celle des accords Nord-Sud. Cela contribuerait à maximiser les avantages de la coopération en matière de politique de l'investissement, afin de progresser vers les objectifs de l'atténuation de la pauvreté et de l'intégration positive des pays en développement dans l'économie mondiale.